

Règlement interne Association Parkinson Luxembourg asbl

- Le centre est réservé:
 - aux personnes atteintes de la maladie de Parkinson ou de syndromes parkinsoniens,
 - leurs personnes accompagnantes (aidants informels),
 - les personnes accompagnantes d'un membre atteint décédé ou autres membres de famille, indépendamment du sexe, de la nationalité et de la religion ci-après nommés «les usagers»
- Une cotisation annuelle (janvier-décembre) nommée «ACTIVITY-CARD» pour les usagers du Centre donne droit à la participation régulière aux activités y offertes.
- Une phase d'essai de 3 mois est accordée à chaque personne intéressée avant de se décider pour l'Activity-Card.
- La participation à toutes les activités, cours, voyages, excursions et expositions se déroule aux propres risques et périls des usagers. Dans leur propre intérêt, les usagers sont invités à informer les responsables sur d'éventuels problèmes de santé existant.
- L'utilisateur est responsable pour la prise correcte de ses médicaments prescrits par son médecin. Il est indispensable de boire assez d'eau lors des activités.
- Le Centre offre des activités diverses nommées ateliers. Ces ateliers seront publiés dans un programme trimestriel. Les usagers ont libre choix des ateliers qu'ils désirent fréquenter.
- Au cas où l'utilisateur, inscrit pour une activité, est empêché d'y prendre part, il est prié d'informer le Centre dans les meilleurs délais afin de permettre, le cas échéant, à une personne sur la liste d'attente de prendre sa place.
- Dans certains cas l'avis du responsable de l'atelier en question est requis.
- Les aides nécessaires, notamment en matière d'actes essentiels de la vie au sens de l'assurance dépendance ne sont pas offertes.
- Le personnel du Centre a le droit, avec accord du conseil d'administration, de demander un certificat médical prouvant le diagnostic de la maladie ou du syndrome.
- En cas de comportement inapproprié, l'accès au Centre peut être refusé pour des prochaines activités.
- En cas de récidive le membre peut être exclu de l'association par décision du conseil d'administration ou de son délégué. Les usagers du Centre sont priés de gérer le matériel, les installations et les locaux en «bon père/mère de famille».
- Pour des personnes ayant un revenu faible l'«ACTIVITY-CARD», la carte de membre et d'éventuelles activités seront proposées à un tarif spécial, sur décision à prendre cas par cas par le conseil d'administration.
- La demande des usagers de rester anonyme est à respecter.
- Les usagers qui refusent d'être photographiés ou filmés sont priés de communiquer leur décision au personnel encadrant du Centre, nommé ci-après «personnel».
- Les usagers sont priés de communiquer chaque absence temporaire et sortie du Centre au personnel.
- De même pour les personnes * «off» ou avec un malaise qui désirent se retirer dans la chambre de repos.

- Pendant l'usage des appareils d'entraînement la présence d'une personne du personnel ou d'une personne bénévole agréée par le Centre est requise.
- Le matériel d'information ne peut être emporté que sur demande et après avoir rempli un formulaire. Sauf le matériel publié et distribué par Parkinson Luxembourg ou le Centre.
- Des activités peuvent être annulées ou renvoyées à une date ultérieure par le Centre ou Parkinson Luxembourg asbl pour les raisons suivantes:
 - pas assez de participants
 - maladie du responsable de l'activité
 - risque de santé et de sécurité liés aux conditions météorologiques, ainsi que d'autres événements non prévisibles

En cas de litige, toute décision incombe au Conseil d'administration de Parkinson Luxembourg asbl.

Sont également à considérer comme « usagers »:

1. le public ayant besoin d'informations sur la maladie, p.ex. étudiants
2. les personnes prenant part à des formations continues offertes par le centre